



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)



Réf.: BDT/DDR/DM/212

Genève, le 1er avril 2022

Aux Membres du Secteur de l'UIT-D

Objet: Dispositions pratiques pour l'organisation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21), Kigali, Rwanda, 6-16 juin 2022

Madame, Monsieur,

Comme suite à la lettre d'invitation du Secrétaire général de l'UIT datée du 22 février 2022 ([Lettre DM-22/1004 – SG/BDT](#)), j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe des renseignements sur l'organisation et les dispositions pratiques relatives à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui se tiendra au Kigali Convention Center (KCC) de Kigali (Rwanda), du 6 au 16 juin 2022.

Le thème retenu pour la CMDT est "**Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable**". Le projet d'ordre du jour de la CMDT-21, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de l'UIT et soumis à tous les États Membres pour approbation, ainsi que le projet de structure de la Conférence sont reproduits respectivement dans les **Annexes 1 et 2** pour information.

La Table ronde "Partner2Connect" (P2C) pour le développement du numérique organisée par l'UIT, qui aura lieu du **7 au 9 juin 2022** à l'occasion de la CMDT, offrira aux États Membres, aux Membres du Secteur de l'UIT-D et aux autres parties prenantes l'occasion de prendre part à des discussions de haut niveau sur les enjeux et les perspectives liés au développement du numérique, de prendre des engagements concrets et de nouer de nouveaux partenariats. La Table ronde comprendra des débats de haut niveau sur des thèmes liés au développement du numérique et correspondant aux domaines d'action de la Coalition pour le numérique "Partner2Connect". Les participants de haut rang sont invités à prendre part aux débats de haut niveau organisés dans le cadre de la Table ronde et à prononcer une **déclaration de trois minutes**, si possible en formulant des **engagements** visant à progresser sur la voie du développement du numérique pour tous¹.

Pour pouvoir réserver un temps de parole lors des débats de haut niveau dans le cadre de la Table ronde P2C pour le développement du numérique, veuillez remplir le formulaire figurant [ici](#). L'attribution des temps de parole lors des débats de haut niveau et l'ordre d'intervention seront déterminés en fonction de la préférence exprimée pour tel ou tel créneau/session, du type [d'engagement pris au titre de l'initiative P2C](#) et d'autres critères, tels que la répartition géographique et l'équilibre hommes-femmes, ainsi que la présence physique. Étant donné que la Conférence se déroulera en présentiel, mais intégrera une composante virtuelle importante, et afin de permettre une bonne planification et une attribution optimale des temps de parole, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire au plus tard le **29 avril 2022**.

¹ Voir le [Rapport sur le cadre d'action de la Coalition P2C](#) et consulter la [plate-forme en ligne de la Coalition P2C](#).

Pour toute question concernant la Table ronde P2C, veuillez-vous mettre en rapport avec le secrétariat de la Coalition P2C à l'adresse suivante: partner2connect@itu.int. Veuillez noter que les interventions virtuelles seront possibles, mais qu'elles devront être prononcées en direct, afin de préserver le caractère dynamique des échanges lors des tables rondes.

En outre, j'ai l'honneur de me référer à la Résolution 55 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, relative à l'intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la perspective d'une société de l'information inclusive et égalitaire, ainsi qu'à la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, et encourage à ce titre votre entreprise/organisation à inclure des femmes et des jeunes parmi les participants à la CMDT.

Les inscriptions pour la CMDT et la Table ronde Partner2Connect sont désormais ouvertes sur la page [Admission et inscriptions](#). Des informations pratiques sur l'inscription proprement dite ainsi que sur les bourses, les procédures et la date limite de soumission des contributions, figurent dans l'**Annexe 3**.

Je saisis également cette occasion pour vous informer que l'inscription au Sommet mondial de la jeunesse Generation Connect (2022) sera ouverte dès la semaine prochaine. Veuillez cliquer [ici](#) pour vous inscrire.

M. Stephen Bereaux, Adjoint à la Directrice du BDT, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin (courriel: wtdc@itu.int).

Je compte sur votre participation et vos contributions pour faire en sorte que la Déclaration, le Plan stratégique et le Plan d'action soient adoptés par la CMDT-21 et que les engagements pris dans le cadre de notre plate-forme Partner2Connect, soient des outils efficaces et viables pour orienter nos travaux au cours des prochaines années, en vue de répondre aux besoins de tous les pays compte tenu des priorités et des stratégies convenues.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(original signé)

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

Pièces jointes: Annexe 1 – Projet d'ordre du jour de la CMDT-21
Annexe 2 – Projet de structure de la CMDT-21
Annexe 3 – Dispositions pratiques

Annexe 1

Projet d'ordre du jour
Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21)

Le projet d'ordre du jour de la prochaine CMDT a été approuvé par le Conseil à sa session de 2022 et est actuellement soumis à tous les États Membres pour approbation.

I Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires

- 1 Point sur la transformation numérique au niveau mondial et rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires adopté par la CMDT-17 (y compris les initiatives régionales) et contribution à la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD)
- 2 Rapport du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
- 3 Rapport des commissions d'études
- 4 Rapport sur la mise en œuvre des résultats des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT intéressant les travaux de l'UIT-D:
 - a) Conférence de plénipotentiaires (PP-18)
 - b) Assemblée des radiocommunications (AR-19)/Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)
 - c) Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)
 - d) Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-21)

II Programme de travail de l'UIT-D pour la période 2022-2025

- 5 Résultats des réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-21
- 6 Contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027
- 7 Priorités thématiques de l'UIT-D
- 8 Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2022-2025
- 9 Déclaration de la CMDT
- 10 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
 - a) Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les conférences mondiales de développement des télécommunications (Résolution 24 (Rév. Dubaï, 2014))
 - b) Structure et méthodes de travail
- 11 Commissions d'études
 - a) Questions à l'étude
 - b) Structure et méthodes de travail
- 12 Résolutions et recommandations

III Coalition pour le numérique Partner2Connect (P2C) – non statutaire

- 13 Coalition pour le numérique P2C
- 14 Divers

Annexe 2

Projet de structure de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21)

Réunion des chefs de délégation

Mandat: conformément au numéro 49 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance d'ouverture de la conférence est précédée d'une réunion des chefs de délégation au cours de laquelle est préparé l'ordre du jour de la première séance plénière et sont présentées des propositions concernant l'organisation et la désignation des Présidents et Vice-Présidents de la conférence et de ses commissions et, le cas échéant, du ou des groupes de travail de la plénière.

Pendant la CMDT, les chefs de délégation se réunissent pour étudier les propositions en ce qui concerne le programme de travail et la constitution des commissions d'études, et pour élaborer des propositions concernant la désignation des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études, du GCDT et de tout autre groupe établi par la CMDT.

Commission 1: Commission de direction

Mandat: coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité compte tenu de la composition restreinte de certaines délégations.

Cette commission est composée du Président et des Vice-Présidents de la conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des commissions et du ou des groupes de travail de la plénière.

Commission 2: Commission de contrôle budgétaire

Mandat: déterminer l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses engagées pendant toute la durée de la conférence et présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant total estimé des dépenses de la conférence ainsi qu'une estimation des besoins financiers du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT D) jusqu'à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et des coûts induits par l'exécution des décisions prises par la conférence.

Commission 3: Objectifs

Mandat: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner et approuver les produits et les résultats correspondant aux différents objectifs; examiner et approuver les Questions confiées aux commissions d'études et les initiatives régionales connexes et élaborer des lignes directrices pour leur mise en œuvre; examiner et approuver les résolutions pertinentes; et veiller à ce que les produits soient conformes à la méthode de gestion axée sur les résultats, qui vise à améliorer l'efficacité de la gestion et la responsabilité.

Commission 4: Méthodes de travail de l'UIT-D

Mandat: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner les propositions et les contributions se rapportant à la coopération entre les membres; évaluer les méthodes de travail ainsi que le fonctionnement des Commissions d'études de l'UIT-D et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT); évaluer et déterminer les options possibles pour optimiser l'exécution des programmes et approuver les modifications à apporter à ces programmes dans le but de renforcer les synergies entre les Questions confiées aux commissions d'études, les programmes et les initiatives régionales; et soumettre à la plénière des rapports, notamment des propositions sur les méthodes de travail de l'UIT-D pour mettre en œuvre le programme de travail de ce Secteur, sur la base des rapports du GCDT et des commissions d'études soumis à la conférence ainsi que des propositions des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur.

Commission 5: Commission de rédaction

Mandat: parfaire la forme des textes découlant des délibérations de la CMDT, tels que les résolutions, sans en altérer ni le sens ni le fond, et aligner les textes dans les langues officielles de l'Union, en vue de leur soumission à la séance plénière pour approbation.

En outre, il est proposé de créer un Groupe de travail de la plénière, comme suit:

Groupe de travail de la plénière: Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 et Déclaration de la CMDT

Mandat: élaborer un projet de Déclaration de la CMDT et la contribution du Secteur de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union qui sera adopté par la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

Note explicative

Conformément au numéro 63 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance plénière de la Conférence mondiale de développement des télécommunications peut constituer des commissions pour examiner les questions soumises à la conférence.

Coalition Partner2Connect au service du développement du numérique

Mandat: lancer une coalition pour faire progresser le développement du numérique dans le monde, structurée autour de plusieurs domaines d'action et visant à obtenir des engagements concrets de la part de nouveaux partenaires. Dans le cadre de ces engagements sera définie la manière dont les partenaires actuels et nouveaux de l'UIT entendent aider les PMA, les PDSL et les PEID à accéder à la connectivité numérique et à l'utiliser pour transformer le quotidien des personnes, des communautés et de la société.

Note explicative

Ce segment est ouvert aux membres de l'UIT et aux entités non-membres. Des travaux additionnels relatifs aux domaines d'action seront menés afin de préparer les résultats concrets avant la CMDT.

Annexe 3

Dispositions pratiques

I Invitation, admission et participation

Le Secrétaire général, après consultation du Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), envoie une invitation à l'administration de chaque État Membre, aux Membres du Secteur de l'UIT-D, aux organisations et institutions visées par les dispositions pertinentes de l'article 25 de la Convention de l'UIT ainsi qu'à la Palestine, conformément à la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018), et aux établissements universitaires conformément à la Résolution 169 (Rév. Dubaï, 2018). Cette invitation a été envoyée en février 2022.

Il n'est pas nécessaire de présenter des pouvoirs pour assister à la CMDT-21. Toutefois, tout État Membre ou Membre de Secteur ayant l'intention d'envoyer une délégation ou des représentants à la CMDT-21 doit en informer le Directeur du BDT, en indiquant le nom et la fonction de tous les membres de la délégation ou des représentants (numéro 339 de la Convention de l'UIT).

Pour que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps utile, les États Membres et les Membres de Secteur qui souhaitent participer à la CMDT-21 ainsi que les organisations, institutions et autres entités qui remplissent les conditions requises pour participer en qualité d'observateurs en vertu de l'article 25 de la Convention de l'UIT, de la Résolution 99 ou de la Résolution 169 sont priés de s'inscrire en ligne.

II Inscription

Les inscriptions à la CMDT-21 et à la Table ronde P2C se feront **exclusivement en ligne et sont d'ores et déjà ouvertes**.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un formulaire d'inscription accessible [ICI](#), en **précisant s'il souhaite participer à distance à la réunion**.

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur UIT avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

Note: Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription des membres en vue de la participation à la CMDT-21 et à la Table ronde P2C doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse wtdc-registration@itu.int) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les entités non-membres peuvent s'inscrire à la manifestation Partner2Connect en utilisant le lien prévu à cet effet.

Toutes les informations relatives à l'inscription sont accessibles sur la page [Admission et inscriptions à la CMDT-21](#).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la CMDT. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

Le retrait des badges sur place au Kigali Convention Centre (KCC) de Kigali débutera le vendredi 3 juin 2022. Les heures d'ouverture du comptoir de retrait des badges seront communiquées prochainement sur la page [Admission et inscriptions à la CMDT-21](#).

III Organisation provisoire de la Conférence

La CMDT-21 créera des commissions pour mener à bien ses travaux. On trouvera dans l'**Annexe 2** un projet de structure de la Conférence ainsi qu'un projet de mandat des commissions et du Groupe de travail de la plénière, tel qu'approuvé par le GCDT-21.

IV Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'UIT pour toutes les séances plénières et toutes les réunions des commissions.

V Documents de conférence

Les documents préparatoires suivants seront publiés:

- Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires, y compris la contribution de l'UIT-D aux grandes orientations du SMSI.
- Rapport sur les activités du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications.
- Rapport sur la Réunion de coordination des RPM en vue de la CMDT-21.
- Projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.
- Projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2022-2025.
- Projet de Déclaration de la CMDT-21.
- Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT).
- Rapports des Présidents des commissions d'études.
- Rapports sur les résultats des autres conférences et assemblées et des autres manifestations de l'UIT ayant des incidences sur les travaux de l'UIT-D.
- Contributions des États Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D à la CMDT-21.

Conformément à la Résolution 1141 du Conseil et à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, la CMDT-21 sera une conférence "sans papier". Chaque participant est encouragé à télécharger une application qui assurera une synchronisation automatique avec le serveur de documents FTP de l'UIT, et permettra d'accéder à tout moment aux documents de conférence publiés dans l'une quelconque des six langues officielles de l'UIT. Chaque participant à la Conférence recevra, le dernier jour, un courriel lui permettant d'avoir accès au projet de rapport final.

Les documents seront disponibles sur le site web de la CMDT-21 sur la page suivante: [Documents de la CMDT](#).

Les participants sont donc priés d'apporter leur ordinateur portable. Des ordinateurs seront mis à disposition en libre-service dans un cybercafé pour les participants qui pourraient en avoir besoin.

VI Contributions

Afin de permettre l'examen approfondi des contributions des membres par les délégations, la date limite de soumission des contributions a été fixée au **16 mai 2022 à 23 h 59, heure de Genève** (conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires). Cette date limite vise également à faire en sorte que les documents soumis puissent être traduits dans les délais voulus.

Les contributions devraient être soumises par voie électronique au moyen du système décrit ci-dessous. Pour toute précision ou indication supplémentaire, veuillez-vous mettre en rapport avec le secrétariat de la CMDT-21 à l'adresse: wtdc.documentcontrol@itu.int.

Les États Membres et les Membres de Secteur sont instamment priés de prêter la plus grande attention à la préparation initiale de leurs contributions, afin qu'il ne soit pas nécessaire d'apporter des révisions aux documents.

VII Traitement des contributions avant la Conférence

Afin de regrouper les diverses contributions soumises, de manière à permettre l'élaboration d'un ensemble solide et cohérent d'éléments interdépendants et complémentaires, un outil en ligne, appelé "Interface pour les propositions aux conférences" (CPI), est mis à la disposition des membres et est accessible [ici](#). Un Guide d'utilisation, ainsi que des lignes directrices relatives à l'élaboration des propositions est également accessible sur la même page.

L'interface CPI permettra non seulement d'uniformiser les modalités de soumission des propositions, mais aussi de faciliter le suivi du traitement des documents soumis, en réduisant les opérations de reformatage. Les contributions qui ne seront pas soumises via l'interface CPI risquent de voir leur traitement et leur mise sur le web retardés.

Les membres ayant soumis des propositions pour d'autres grandes manifestations de l'UIT, comme la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18), la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) ou l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2020 (AMNT-20), auront déjà une certaine connaissance de l'interface CPI. Pour toutes questions concernant l'interface CPI, veuillez-vous mettre en rapport avec le secrétariat de la CMDT-21 à l'adresse: wtdc.documentcontrol@itu.int.

Conformément au numéro 42 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, les contributions contenant plus d'une proposition devraient être soumises avec un numéro permettant d'identifier chaque proposition ainsi que le thème de la proposition. Le secrétariat annotera chaque proposition avec des numéros comme suit:

ABC/25/3

où ABC représente le symbole du pays auteur de la proposition, 25 le numéro du document dans lequel la proposition sera publiée et 3 le numéro de série de la proposition à l'intérieur de ce document. Le code à trois lettres et le numéro du document seront donnés par le secrétariat. Toutefois, chaque proposition, lorsqu'elle est soumise, se verra attribuer un numéro par le système en ligne.

Sur la base des contributions qui auront été reçues avant la date limite, le BDT attribuera les documents en fonction des thèmes identifiés par l'entité qui aura soumis la contribution afin de faciliter les débats de la CMDT-21.

VIII Traitement des contributions pendant la Conférence

En raison de la durée limitée de la Conférence, les débats de fond devraient prévaloir sur la présentation systématique des propositions individuelles. Pour faciliter les références pendant les débats, le secrétariat élaborera un document temporaire rattachant toutes les contributions aux différents points de l'ordre du jour. Les membres sont vivement encouragés à ne pas soumettre de nouvelles contributions pendant la Conférence.

IX Longueur maximale des contributions

Conformément à la Résolution 154 de la PP, les participants sont encouragés à limiter la longueur des contributions. À cet égard, une contribution ne devrait pas faire plus de cinq (5) pages et devrait être soumise au Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Dans le cas d'une contribution plus détaillée dépassant sensiblement cette limite, il conviendrait de soumettre un résumé analytique. Seul le résumé analytique sera traduit s'il est soumis dans les délais. La version détaillée de la contribution sera disponible uniquement en ligne et dans la langue d'origine.

X Besoins en matière d'accessibilité

Un service de sous-titrage en anglais sera assuré pour toutes les séances plénières et toutes les réunions des commissions, pour lesquelles un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT sera également assuré.

Veillez demander, dès que possible, l'assistance raisonnable dont vous pourriez avoir besoin par courrier électronique, à l'adresse: wtdc@itu.int. Le secrétariat de l'UIT fera de son mieux pour répondre aux besoins, sous réserve des ressources disponibles.

XI Politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents

Conformément à la politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents approuvée par la Conférence de plénipotentiaires de 2018, les informations/documents seront mis à la disposition du public, sauf indication contraire de la personne soumettant le document au secrétariat de l'UIT.

La nouvelle politique peut être consultée à l'adresse <https://www.itu.int/fr/access-policy/Pages/default.aspx>.
